



MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2019-2020-2021

(1^{er} exercice financier)

AVIS PUBLIC est, par les présentes données, par la soussignée,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Leclercville, pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau municipal, le 17 septembre 2018. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie durant les heures d'affaires régulières soit les lundis, mardis et jeudis, de 8h à 12h et de 13h à 16h, situé au 1014, rue de l'Église à Leclercville.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer à l'égard du rôle une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2019 en personne ou par courrier recommandé, au bureau de la MRC de Lotbinière au 6375, rue Garneau, Sainte-Croix, QC, G0S 2H0;
- Être rédigée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit indiqué ci-dessus;
- Être accompagnée de la somme d'argent exigible correspondant à la nature de la demande de révision.

Donné à Leclercville, ce 19^e jour du mois de septembre 2018.

Diane Laroche,
Directrice générale
